

Patricia MIRALLÈS

Députée de l'Hérault

Vice-Présidente
Commission de la Défense
Et des Forces Armées

Madame Roxana MARACINEANU
Ministre déléguée, chargée des Sports
95, avenue de France
75013 PARIS

Réf. 01/21/hdc/PM
Objet : Pratique du sport individuel/Couvre-feu
Copie : Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Paris, le 20 Janvier 2021

Madame la Ministre,

Face à l'évolution négative de la Covid sur le territoire français, le gouvernement a décidé à compter du samedi 16 janvier l'abaissement du couvre-feu à dix-huit heures pour l'ensemble des départements métropolitains. Cette décision légitime est dictée tant par la réalité de la menace virale, que par l'efficacité déjà démontrée du couvre-feu à dix-huit heures, appliqué dès le 2 janvier dernier dans les départements les plus affectés.

Parmi nos concitoyens, les esprits sont aujourd'hui profondément affectés par la succession d'épreuves collectives et de douleurs personnelles. Dans ce contexte, le sport est un exutoire pour les français, qui trouvent dans l'effort le sel qui manque à leurs vies en ces temps pandémiques.

Alors que la santé de nos concitoyens est à juste titre la préoccupation fondamentale de l'ensemble des dirigeants politiques, il convient de l'envisager sous toutes ses dimensions. A ce titre, la pratique du sport est un enjeu fondamental de santé en ce qu'il permet non seulement l'entretien physique, mais également un « bol d'air » psychologique pour tous les pratiquants.

Aujourd'hui, la libre circulation des personnes entre six heures et dix-huit heures correspond strictement avec les temps de travail et d'impératifs familiaux d'une grande majorité des français, ne laissant pas, ou très peu, de place pour toute autre activité.

C'est pourquoi nous nous permettons, Madame la ministre, de vous inviter à inclure la pratique individuelle du sport en plein air comme motif de sortie dérogatoire sur les horaires de couvre-feu. Ce format, déjà permis lors des deux premiers confinements, a démontré son importance pour sortir nos concitoyens du cycle étouffant « métro-boulot-dodo ». La santé physique et psychologique des français dépendra amplement de leur capacité à poursuivre une activité sportive, même réduite et solitaire, dans les prochaines semaines.

Demeurant engagés à vos côtés pour nos concitoyens, nous vous prions de croire, Madame la ministre, en l'expression de notre considération respectueuse.

Bien cordialement,

Patricia MIRALLÈS

Députée de l'Hérault

Et ses collègues cosignataires,

... / ...

Monsieur Damien Adam, Député de Seine-Maritime ;

Monsieur Jean-Philippe Ardouin, Député de Charente-Maritime ;

Madame Aude Bono-Vandorme, Députée de l'Aisne ;

Madame Danielle Brulebois, Députée du Jura ;

Madame Anne-Laure Cattelot, Députée du Nord ;

Madame Danièle Cazarian, Députée du Rhône ;

Monsieur Sébastien Cazenove, Député des Pyrénées-Orientales ;

Monsieur Stéphane Claireaux, Député de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Madame Fabienne Colboc, Députée d'Indre-et-Loire ;

Monsieur François Cormier-Bouligeon, Député du Cher ;

Monsieur Olivier Damaisin, Député du Lot-et-Garonne ;

Madame Stella Dupont, Députée du Maine-et-Loire ;

Monsieur Jean-Marie Fiévet, Député des Deux-Sèvres ;

Monsieur Yannick Haury, Député de Loire-Atlantique ;

Monsieur Hubert Julien-Lafférière, Député du Rhône ;

Monsieur Fabien Lainé, Député des Landes ;

Monsieur Cédric Roussel, Député des Alpes-Maritimes ;

Madame Nathalie Sarles, Députée de la Loire ;

Madame Sira Sylla, Députée de Seine-Maritime ;

Monsieur Bertrand Sorre, Député de la Manche ;

Madame Laurence Vichnievsky, Députée du Puy-de-Dôme ;

Monsieur Sylvain Templier, Député de Haute-Marne ;